



N° 2024-02

DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe le contrat de location, de services et de transport de flux voix, data, monétique et de maintenance avec la Société NOELSE– 11 place François Mitterrand-CS 11 024-45 055 ANGERS Cedex 02, selon une redevance mensuelle de 33 € H.T, pour une durée d'un an, du 2/3/2023 au 1/3/2024.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 19/01/2024

Le Maire,

Olivier ANTY

Date de publication: 20 janvier 2024